



Centre Communal d'Action Sociale
• Ville de Niort •

CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION DU 1% ARTISTIQUE

PROJET IMMOBILIER DE CONSTRUCTION DU POLE ENFANCE DE L'ORANGERIE



Crédit image : cabinet Lancereau et Meyniel

I - LE POLE ENFANCE DE L'ORANGERIE

Le projet s'inscrit dans le cadre du décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié le 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques :

(Art. 1) « *Les opérations immobilières ayant pour objet la construction et l'extension de bâtiments publics ou la réalisation de travaux de réhabilitation dans le cas d'un changement d'affectation, d'usage ou de destination de ces bâtiments donnent lieu (...) à la commande d'une ou de plusieurs réalisations artistiques destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords.* »
(Art. 7) « *Pour les opérations immobilières (...) le maître de l'ouvrage constitue un comité artistique (...)* »

Le pôle enfance de l'Orangerie, d'une superficie estimée à 1 407 m² (SHON), regroupera :

- **Le Multiaccueil « collectif »** : service d'accueil d'une capacité de 45 places des enfants de la fin du congé maternité jusqu'à leur scolarisation,

- **Le Multiaccueil « familial »** : service ouvert aux enfants de la fin du congé maternité jusqu'à leur scolarisation et permettant l'accueil simultané de 15 personnes (enfants et assistant(e)s maternel(le)s),
- **Le Relais Petite Enfance** :
 - un lieu unique d'information et d'orientation des familles vers le mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins,
 - un service qui centralise l'ensemble des pré-inscriptions (accueils réguliers et occasionnels) de l'ensemble des établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale assurant ainsi une meilleure lisibilité sur les demandes d'accueil,
 - un espace d'écoute, d'information et de conseil à la disposition des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s et des assistants familiaux,
 - un lieu favorisant le développement des activités d'éveil et de socialisation en direction des jeunes enfants confiés aux assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

Le Service Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale disposera de locaux pour développer des actions pédagogiques (salle de jeux d'eau et jeux sales, salle polyvalente) et organiser des rencontres favorisant les échanges entre les professionnels de la Petite Enfance, les parents et les partenaires (CAF, Conseil Général, services médico-sociaux, ...). Une salle de réunion, pouvant accueillir 50 personnes, est prévue à cet effet.

La configuration des locaux vise à renforcer les complémentarités et le travail en commun entre structures et acteurs intervenant dans les différents modes d'accueil des jeunes enfants et services et encouragera, par la mutualisation des moyens et une coopération renforcée, la qualité du service offert aux familles.

Le programme de construction intègre également :

- La réalisation des aménagements des espaces extérieurs attenants (jardins, accès livraison, ...)
- La définition et aménagement extérieur des espaces publics (voie publique, parvis, stationnement, ...) dont la réalisation est prise en charge par la Ville de Niort (programme P.R.U.S.),
- La qualité de l'équipement au regard de l'impact environnemental : BBC (bâtiment basse consommation)

L'équipement sera situé au cœur d'un parc arboré ayant accueilli une ancienne orangerie. D'où son nom de « Pôle enfance de l'Orangerie ».

Le terrain, est localisé à 2 km du Centre de Ville, dans le quartier de la « Gavacherie », quartier en zone urbaine sensible, à proximité immédiate, du petit village de Ribray au bâti traditionnel et au pied des ensembles d'habitat collectif construits en 1970 ainsi que des équipements d'accueils actuels. Son positionnement en belvédère ouvre une perspective sur le paysage urbain et les bords de Sèvres. Le voisinage direct est constitué de la maison de retraite et d'associations culturelles (Cirqu'en scène, la Chaloupe).

Le choix du site répond à plusieurs objectifs :

- Maintenir les services d'accueil actuels du Jeune Enfant dans le quartier « Gavacherie » et les activités du Relais Petite Enfance pour assurer la continuité des services,
- Investir le parc arboré de l'Orangerie et la friche industrielle de 1,6 ha (ancien site Erna Boinot) dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier,
- Renforcer les échanges intergénérationnels avec la maison de retraite « Côteaux de Ribray »,
- Poursuivre le partenariat avec les associations implantées sur le secteur « Cirque en Scène », « Chaloupe ».

II - MISSION DE L'ARTISTE

La commande vise la réalisation et l'installation d'une œuvre d'art plastique pérenne. Le ou les artiste(s) devront veiller à proposer dans le cadre de l'étude qui leur sera confiée à ce que les matériaux ou technologies prévus pour l'utilisation ne donnent pas lieu à une maintenance complexe et coûteuse.

S'agissant d'un équipement dédié à la petite enfance, où les contraintes de sécurité et de confort sont élevées, l'œuvre sera positionnée sur l'espace public sur le parvis du pôle enfance.

Les contraintes de fonctionnement de l'équipement, y compris sur l'espace public, devront être parfaitement intégrées : entrée de garage, circulations, lieux de regroupements des parents et assistantes maternelles etc.

Les attentes du maître d'ouvrage pour la réalisation de cette œuvre sont les suivantes :

- Prendre en compte l'histoire de l'Orangerie,
- Prendre en compte la destination du futur du pôle enfance, lieu d'accueil de très jeunes enfants (0-4 ans),
- S'appuyer sur les arts plastiques et visuels sans lien obligatoire avec une fonctionnalité (œuvre à usage de signalétique possible mais pas indispensable),
- Proposer une œuvre dont l'entretien et la maintenance soient aisés et la pérennité assurée.

III – CONDITIONS

Le présent appel à projets s'adresse à des artistes professionnels et se déroulera en deux grandes étapes :

1 – Première étape

Il est demandé à tous les candidats de remettre au plus tard le **15 février 2013** :

- une lettre de candidature assortie d'un CV et des garanties professionnelles (N° Maison des artistes ou Agessa, N° Siret),
- les références des réalisations significatives précédemment effectuées,
- d'une note d'intention sur le projet de l'œuvre,

Le Comité Artistique présélectionnera sur pièces **fin mars 2013** trois candidats parmi ceux qui auront répondu à cet appel.

2 – Deuxième étape

Une demande sera alors faite aux trois candidats retenus d'affiner leur projet pour **la fin du mois de mai 2013**, en vue d'une présentation au Comité artistique.

Le choix de l'artiste retenu sera effectué au plus tard en **juillet 2013** afin que l'œuvre commandée puisse être livrée et installée en même temps que le pôle enfance de l'Orangerie, au plus tard en **décembre 2013**.

Le Comité artistique est composé de :

Trois représentants de la Ville de Niort

- l'adjoint à la culture de la Ville de Niort, M. MARJAULT,
- l'adjointe aux temps de l'enfant de la Ville de Niort, déléguée au CCAS, Mme PAGE,
- la vice-présidente du CCAS, Mme SEGUIN,
-

Quatre experts, dont :

- un représentant de la Drac Poitou-Charentes

Les candidatures seront sélectionnées sur la base des critères ci-après :

- qualités artistiques du projet et adéquation avec l'environnement
- conformité aux prescriptions de la commande
- capacité à réaliser l'œuvre conformément au projet présenté.

Les trois candidats présélectionnés et non retenus se verront remboursés de leurs frais de déplacement et percevront également un défraiement fixé à 1000 €. Le lauréat est exclu de ce défraiement puisqu'il lui sera passé commande de réaliser le 1% pour le montant total restant, soit 18 K€ TTC.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'enveloppe de 18 K€ TTC dédiée à ce projet doit couvrir l'ensemble de la prestation, soit **la création, la réalisation de l'œuvre, son acheminement et son installation, sujétions techniques incluses, la cession au Centre communal d'action sociale de la ville de Niort de l'œuvre et des droits patrimoniaux qui lui sont relatifs, ainsi que l'ensemble des taxes afférentes** (contribution diffuseur et, le cas échéant, précompte).

IV - DÉROULEMENT DE LA MISSION

Délai : Le lauréat s'engage à ce que son intervention artistique et la réalisation de l'œuvre soient conclues pour l'ouverture au public du pôle enfance, prévue en fin d'année 2013, en tenant compte des contraintes dues aux chantiers. Un planning des travaux devra être établi.

PIECES A TELECHARGER SUR <http://www.vivre-a-niort.com/>

Un dossier technique comprenant :

- le projet de construction pôle enfance,
- les matériaux (plan de coupe et façades),
- le plan de voirie,
- le plan de l'équipement
- le panneau d'information
- les coordonnées des conducteurs d'opérations Ville de Niort (Construction Pôle Enfance et Aménagements Espaces Publics Tour Chabot-Gavacherie)

PIECE A DEMANDER PAR COURRIER

- le programme de l'opération

Les dossiers sont à adresser à :

CCAS de Niort

1 rue de l'Ancien Musée

79 000 NIORT

A l'attention de Ariane CORYN

ariane.coryn@mairie-niort.fr

Pour tout renseignement, contacter :

Ariane CORYN, Responsable du service petite enfance, 0549787297, ariane.coryn@mairie-niort.fr

Florence LAUMOND, Responsable du service culture ; 0549787988, florence.laumond@mairie-niort.fr